



**MESSAGE DES MINISTRES DE
L'ENVIRONNEMENT SUR
LA POURSUITE DES TRAVAUX RELATIFS AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'OCDE**

Adopté par les ministres de l'Environnement le 20 avril 2004

1. Les ministres de l'Environnement présents à la réunion du Comité des politiques d'environnement tenue au niveau ministériel à Paris (France) les 20 et 21 avril 2004 rappellent l'importance accordée par les dirigeants de la planète à la nécessité d'assurer un développement durable en s'appuyant sur le programme « Action 21 » et sur le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. De plus, ils font leur la position adoptée par les ministres de l'OCDE en 1998 et réaffirmée en 2001, aux termes de laquelle le développement durable est une priorité essentielle des pays Membres et donc du programme de travail de l'Organisation, ainsi que leur accord sur l'interprétation du terme *durable*, qui recouvre selon eux les dimensions sociale et environnementale aussi bien qu'économique.

2. Les ministres de l'Environnement estiment que les ministres des pays de l'OCDE chargés de l'économie et des affaires sociales, ainsi qu'eux-mêmes, ont un rôle moteur à jouer dans le processus de décision en la matière. Ils sont en outre convaincus que le développement durable est important pour assurer l'avenir de l'environnement mondial, la cohésion sociale et la croissance économique.

3. Dans ce contexte, les ministres de l'Environnement sont d'avis que l'OCDE a un rôle crucial à jouer en vue de renforcer et de faire progresser le développement durable, et qu'elle est à même d'apporter de nombreuses contributions utiles dans le cadre de ses activités horizontales sur le développement durable, l'objectif étant d'incorporer ce thème, au fil du temps, dans tous les aspects de ses travaux.

4. Il importe donc de mettre en place un mécanisme qui permette à l'OCDE de poursuivre ses travaux sur le développement durable en garantissant que l'interface entre les dimensions économique, sociale et environnementale soit maintenue et en améliorant la coordination entre les comités sur ces questions. A ce titre, les ministres de l'Environnement *soutiennent* les recommandations formulées par le Groupe ad hoc sur le développement durable à sa réunion des 17 et 18 mars 2004, qui préconisent de fournir des ressources pour les travaux sur le développement durable en s'appuyant principalement sur le budget de la Partie I, d'instituer une Réunion annuelle d'experts du développement durable issus de tous les pays Membres, comportant des séances communes avec les présidents/bureaux des comités concernés, d'assigner des fonctions clairement définies au Secrétaire général adjoint, assisté d'un coordinateur général pour le développement durable, de charger la Réunion et le Secrétaire général adjoint d'établir régulièrement des rapports à l'intention du Conseil, et de demander au Groupe d'experts du développement durable d'approfondir sa réflexion sur ces questions en 2006.

5. Les ministres de l'Environnement invitent le Conseil de l'OCDE à prendre pleinement en considération, lors de ses délibérations, les opinions exprimées dans la présente déclaration quant aux futurs travaux dans ce domaine, tout en prenant acte du rôle important que joue l'EPOC en faveur du développement durable en inscrivant à son programme de travail des questions touchant à la durabilité.

6. Enfin, ils s'accordent à penser que les pays Membres de l'OCDE devraient poursuivre leurs travaux sur le développement durable, notamment en ce qui concerne l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, du Programme de Doha pour le développement et du Consensus de Monterrey.



IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ